

Conseil communal du 30 septembre 2026

OBJET N°1 : Procès-verbal séance précédente ; approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2026.

OBJET N°2 : Informations

Le Conseil est invité à prendre acte de trois décisions émanant de l'organe de tutelle (SPW) : la réformation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026, l'approbation des comptes annuels 2025 et le caractère exécutoire de la redevance relative à la journée à Pairi Daiza organisée dans le cadre des plaines de jeux communales.

OBJET N°3 : CPAS – Démission d'un conseiller de l'Action sociale – Prise d'acte – Vérification et validation des pouvoirs du nouveau conseiller de l'action sociale – Election de plein droit

À la suite de la démission de Martin Provoyeur de ses fonctions de conseiller de l'action sociale, le groupe MR présente Guy Weytsman pour assurer son remplacement. Le Conseil est invité à prendre acte de la démission, à valider les pouvoirs du nouveau conseiller et à constater son élection de plein droit.

OBJET N°4 : Délégation de compétence du Conseil Communal au Collège en matière d'opérations patrimoniales ; approbation

Jusqu'à présent, le Conseil communal n'avait pas accordé de délégation générale au Collège en matière d'opérations patrimoniales. Il est proposé de mettre en place cette délégation afin de simplifier et d'accélérer le traitement des opérations de gestion courante de faible importance financière, sans devoir les soumettre systématiquement au Conseil communal.

Pour Mont-de-l'Enclus, commune de moins de 15.000 habitants, la délégation proposée concerne les opérations patrimoniales immobilières et mobilières d'un montant estimé inférieur à 50.000 € HTVA. Le Conseil reste donc compétent pour les opérations atteignant ou dépassant ce seuil.

La délibération prévoit également une délégation au Collège pour l'acceptation des donations et legs, pour autant qu'ils soient sans charge ni condition et d'un montant inférieur à 30.000 €.

L'objectif est ainsi d'alléger le fonctionnement du Conseil pour les opérations courantes, tout en maintenant sa compétence pour les opérations présentant un enjeu financier ou stratégique plus important.

OBJET N°5 : Sanctions administratives communales – Protocoles d'accord relatifs aux infractions mixtes et aux infractions de roulage ; décision

L'entrée en vigueur prochaine du nouveau Code pénal nécessite une actualisation des protocoles applicables aux sanctions administratives communales. Le Conseil est invité à approuver les nouveaux protocoles relatifs, d'une part, aux infractions mixtes et, d'autre part, aux infractions de roulage, notamment en matière d'arrêt et de stationnement.

OBJET N°6 : Fabrique d'église d'Anseroeul - compte exercice 2023; décision

Le Conseil est invité à voter le compte 2023 de la Fabrique d'église Saint-Paul d'Anseroeul. Celui-ci présente 30.582,68 € de recettes, 23.485,43 € de dépenses et un boni de 7.097,25 €.

OBJET N°7 : Fabrique d'église d'Anseroeul - Budget exercice 2024; décision

Le Conseil est invité à voter le budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Paul d'Anseroeul. Celui-ci s'établit à 29.430,78 € en recettes et en dépenses, avec une intervention communale ordinaire de 9.788,37 €.

OBJET N°8 : Fabrique d'église d'Amougies - Modification budgétaire n°1/2027 ; décision

La modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'église Saint-Bavon d'Amougies porte sur l'adaptation de plusieurs articles budgétaires dont une intervention communale à l'ordinaire de 11347.85 € et une intervention communale extraordinaire portée à 26.241,54 €

OBJET N°9 : Fabrique d'Eglise d'Amougies - Budget exercice 2027; décision;

Le projet de budget 2027 a fait l'objet d'adaptations. Après correction, le budget s'équilibre à 13.796 €, avec une intervention communale ordinaire de 11.312,36 € et aucune intervention communale extraordinaire.

OBJET N°10 : Fabrique d'église de Russeignies - Budget exercice 2027 ; décision

Le Conseil est invité à approuver le budget 2027 de la Fabrique d'église Saint-Amand de Russeignies. L'intervention communale est de 5.667,51 €. Aucune intervention communale extraordinaire.

OBJET N°11 : Fabrique d'église d'Orroir - Budget exercice 2027; décision

Le budget 2027 de la Fabrique d'église Saint-Brice d'Orroir est soumis à l'approbation du Conseil. L'intervention communale est 8853,26 € à l'ordinaire. Aucune intervention communale extraordinaire.

OBJET N°12 : Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2026 - approbation du cahier des charges et du choix de mode de passation ; décision

La Commune doit recourir à l'emprunt afin de financer les dépenses extraordinaires inscrites au budget 2026. Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges et le lancement de la procédure de mise en concurrence. L'estimation porte sur 2.638.972 € d'amortissements et 712.238,16 € d'intérêts sur toute la durée des emprunts.

OBJET N°13 : Adhésion à la Charte Eclairage Public ORES ASSETS ; décision

ORES ASSETS a adopté une nouvelle Charte « Éclairage public » définissant les modalités de ses interventions en matière d'entretien et de réparation de l'éclairage public communal. Il est proposé à la Commune d'y adhérer à compter du 1er janvier 2027, pour une durée indéterminée.

OBJET N°14 : Conventions entre l'Administration Communale de Mont-de-l'Enclus et les propriétaires des habitations sises rue Horliti n°7, 9 et 11 à 7750 Mont-de-l'Enclus relative aux travaux de réparation d'une portion d'égouttage à la rue Horliti à Amougies

Des travaux de réparation d'une portion d'égouttage doivent être réalisés devant les habitations n°7, 9 et 11 de la rue Horliti. Les travaux se situant à la limite du domaine public et des propriétés privées, des conventions doivent être conclues avec les trois propriétaires afin d'encadrer leur réalisation.

OBJET N°15 : Travaux d'amélioration hydraulique au chemin du Rejet à Rhosnes à Anseroeul : approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges établi par IPALLE pour la réalisation de travaux d'amélioration hydraulique au chemin du Rejet à Rhosnes. Le marché est estimé à

38.488,41 € HTVA, soit 46.570,98 € TVAC, et sera passé par procédure négociée sans publication préalable. Les crédits sont prévus au budget 2026.

Fait à Mont-de-l'Enclus, le 22 septembre 2026

La Directrice générale,


BAUSIER A.